

pas été assez courantes jusqu'ici à la CSCE. Le document d'Helsinki de 1992 pèse environ un demi-kilo, mais aucune mention n'y est faite de la tourmente qui secoue la Bosnie-Herzégovine. Pendant les semaines de négociations et de chamailleries sur l'énoncé politique, des milliers de personnes étaient tuées en Bosnie-Herzégovine.⁷

Faisant remarquer que le simple fait de discuter de problèmes et de parvenir à un accord général était en lui-même un facteur de sécurité aux débuts de la CSCE en 1973, la ministre a tenu à préciser que la prochaine étape devait comprendre la mise en pratique des engagements sur lesquels repose la CSCE.

Le temps des arguments astucieux dans ce forum est terminé. La question des minorités en Europe n'est pas une question de définition, c'est une question de droits humains fondamentaux et, dans de nombreux cas, de survie. Nous avons pris des engagements clairs à la CSCE à cet égard. Il faut maintenant s'assurer que les gouvernements remplissent ces engagements, dans les relations bilatérales et les programmes multilatéraux. Autrement, la coopération du Canada avec tout pays qui ne respecte pas ces engagements sera touchée.⁸

À quoi elle a ajouté que, pour le Canada, cela signifie qu'une fois que les institutions de la CSCE ont signalé, tôt, un problème, il faut réagir sans tarder par l'envoi d'une mission d'enquête ou de bons offices. Le nouvel engagement en ce qui concerne le maintien de la paix donne à la CSCE la capacité opérationnelle d'aller de l'avant. Cependant, «il ne s'agit pas seulement d'obligations pour les autres, mais pour chacun de nous ici présent. Aucun pays ne peut prétendre avoir parfaitement réussi. Il reste beaucoup de travail à faire».⁹

DÉBAT PARLEMENTAIRE

Il n'a pas été question de la CSCE en tant que telle durant la session 1991-1992. Pour les débats se rapportant au conflit yougoslave et aux guerres qui secouent d'anciennes républiques soviétiques, voir les chapitres correspondants dans le présent volume.

⁷ Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, «Allocution prononcée par l'honorable Barbara McDougall, secrétaire d'État Affaires extérieures, à l'occasion du Sommet sur la sécurité et la coopération en Europe», *Déclaration*, 92/29, 9 juillet 1992, p. 1-2.

⁸ *Ibid.*, p. 3-4.

⁹ *Ibid.*, p. 6.